



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 11063

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement du dispositif ERASMUS. En effet, cette action de formation et d'échanges a été lancée en Europe voici déjà vingt ans. Ce sont plus d'un million cinq cent mille étudiants qui ont déjà bénéficié de ce programme, dont un nombre supérieur à 200 000 pour les jeunes Français. Cette immersion linguistique d'un an dans un pays européen apparaît comme une des plus grandes réussites de tous les programmes européens. ERASMUS mériterait d'ailleurs d'être étendu vers un public plus jeune, non plus seulement à destination des étudiants, mais aussi vers les lycéens. D'autre part, il pourrait également s'avérer intéressant d'y associer les collectivités locales jumelées au niveau européen pour leurs propres étudiants, qui pourraient ainsi bénéficier de réelles facilités d'hébergement. Il lui demande donc de préciser sa position sur ces deux suggestions.

## Texte de la réponse

Lors du conseil éducation du 15 novembre 2007, la France a exprimé le souhait de voir Erasmus prendre une nouvelle ampleur afin d'en faire l'instrument privilégié d'un développement accru de la mobilité. La France a notamment souhaité qu'une réflexion à moyen terme se mette en place sur une initiative « Erasmus plus » pour l'après 2013 visant à faire d'un séjour à l'étranger la norme pour tout étudiant. D'autre part, notre pays a rappelé que le développement d'Erasmus ne se fera pas sans des améliorations quantitatives (nombre et montant des bourses) et qualitatives (en particulier en matière d'accueil des étudiants étrangers et de modernisation des campus universitaires). L'un des objectifs de la toute prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne est également de soutenir et d'amplifier la mobilité de publics non étudiants qui ne sont pas visés directement par le programme Erasmus. Afin d'élargir l'accès à la mobilité à de nouveaux publics, la Commission européenne a précisément créé un groupe d'experts de haut niveau sur la mobilité, qui a tenu sa première réunion le 24 janvier 2008. Étendre le champ d'action du programme d'échange Erasmus, augmenter les échanges de jeunes, améliorer l'aide à la mobilité dans la formation professionnelle ou l'enseignement des adultes, et accroître la mobilité des jeunes artistes, chefs d'entreprise et bénévoles, telles seront les mesures débattues par ce groupe d'experts pour faire progresser la question de la mobilité. Ce groupe sera présidé par Mme Maria João Rodrigues (Portugal), qui a été associée à la stratégie de Lisbonne depuis sa création et conseille la Commission sur un vaste éventail de questions stratégiques. Le commissaire Figel chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse a demandé au groupe d'experts d'étudier les solutions possibles et de remettre un rapport stratégique succinct en milieu d'année. C'est également dans ce cadre que devrait être étudiée la contribution, nécessaire, des collectivités locales, aux initiatives sur la mobilité en Europe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 11063

**Rubrique** : Politiques communautaires

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 novembre 2007, page 7154

**Réponse publiée le** : 19 février 2008, page 1394